

## Thèmes 1 et 2

### De l'école à l'apprentissage :

# Le contrat d'apprentissage

## Réponses de la page 6 de la brochure

- > Où trouver les articles de la loi relatifs au contrat d'apprentissage ?

*A l'article 49 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle.*

*Dans « Ordonnance sur la formation professionnelle ».*

*Dans la « Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce ».*

*Dans le « Code des obligations ».*

*Dans la « Loi fédérale sur l'assurance-accidents ».*

*Dans l' « Ordonnance sur l'assurance-accidents ».*

*Dans les « Dispositions légales concernant le contrat de formation »*

- > A quoi devez-vous être attentif ?

*A respecter les lois en vigueur.*

- > Quelles sont vos responsabilités ?

*Réponse personnelle*

- > Quels sont vos droits et vos devoirs ?

### **Droits :**

*Recevoir une formation correspondant au programme de formation ;*

*Etre occupé uniquement à des travaux en rapport avec sa formation ;*

*Ne pas accomplir de travaux à la tâche ;*

### **Devoirs :**

*Faire tout son possible pour assurer le succès de sa formation ;*

*Se conformer aux instructions du maître de formation ;*

*Suivre l'enseignement professionnel.*